

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 321

présenté par

Mme Trouvé, Mme Amrani, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À l'alinéa 227, après le mot :

« conversion »,

insérer les mots :

« aux énergies marines et »

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 227 par les mots :

« et en énergies marines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP vise à développer une politique énergétique incluant l'exploitation des sources d'énergie marine. Cette mesure permettrait de lutter contre une dépendance énergétique alarmante et des coûts élevés. Mayotte est actuellement extrêmement dépendante des énergies fossiles, importées à hauteur de 98%, ce qui la rend vulnérable aux chocs extérieurs et aux variations des cours des matières premières. Le coût de l'électricité est par conséquent élevé, et le groupe Total, seul distributeur d'hydrocarbures, a été accusé de contribuer à la hausse des prix.

Cette dépendance se répercute sur d'autres aspects du coût de la vie chère, comme le prix de l'eau. Les usines de dessalement, bien que nécessaires pour l'approvisionnement en eau potable, consomment énormément d'électricité produite à partir du pétrole, ce qui rend le coût de l'eau trois à quatre fois plus cher. Elle permettrait aussi une avancée sur le terrain écologique par le passage à des énergies renouvelables. Le rapport annexé du projet de loi lui-même souligne la nécessité de sortir Mayotte de la dépendance aux énergies fossiles et de développer des projets en matière de conversion à la biomasse liquide et d'augmentation de la puissance photovoltaïque. Nous savons que la production actuelle d'électricité à Mayotte, basée sur le pétrole, est polluante. De plus, les usines de dessalement génèrent des rejets de saumure néfastes pour la faune marine. Mayotte dispose d'une biodiversité marine extraordinaire, avec un lagon de 1 100 km² entouré d'une double barrière de corail. Cette barrière joue un rôle crucial pour l'économie locale (tourisme, pêche) et offre une protection naturelle contre les risques comme les tsunamis. Le développement d'énergies marines, telles que l'éolien ou la géothermie marine, s'alignerait avec l'objectif de préserver ce patrimoine naturel, et contribuerait à la bifurcation écologique du territoire.

Économiquement, investir dans les énergies renouvelables, y compris marines, permettrait d'identifier de nouveaux besoins en main-d'œuvre et en formation professionnelle, favorisant ainsi la création d'emplois sur le territoire même.